

COMMENT PAYER MOINS CHER L'ÉQUARRISSAGE ?

ATEMAX et ATM : 1 seul opérateur mais 2 interlocuteurs et 2 tarifs

Depuis que la demande d'équarrissage peut se faire en ligne sur le site d'ATEMAX, plusieurs d'entre vous ont confondu avec la procédure de déclaration de fin de vie sur le site des Haras Nationaux / ATM-Equidés-ANGEE qui seule vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel.

J'ai un cheval mort :

- **Soit je contacte directement l'équarrisseur**
par téléphone, par fax ou en ligne sur le site d'ATEMAX ⇒ **Pas de tarif négocié** ☹
- **Soit je passe par le site des Haras Nationaux et je paie en ligne** ⇒ **Tarif négocié** ☺

Rappel de la procédure, valable pour tout équidé ayant un numéro SIRE :

- Allez sur le site internet des Haras Nationaux : <http://www.haras-nationaux.fr/>
- Si vous avez déjà un compte, identifiez-vous,
Si vous n'en avez pas il suffit d'en créer un, sans frais, en cliquant sur le bouton en haut à droite : on vous demandera de choisir un identifiant et un mot de passe et de donner votre adresse mail, qui permettra de confirmer votre inscription.
- Choisissez dans le menu de gauche l'onglet « Démarches SIRE »
puis l'onglet « Equarrissage – Fin de vie »
puis dans la nouvelle fenêtre : « Déclarez la mort d'un équidé »
- Dans la nouvelle page il faut descendre jusqu'au lien jaune : « je règle les frais d'équarrissage en ligne » et cliquer sur ce lien
- La page suivante affiche la liste de vos chevaux :
Si celui que vous venez de perdre est dans la liste, cliquez sur le lien « déclarer la mort »,
Sinon remplissez soit son n° SIRE soit son n° de transpondeur dans les cases prévues.
- Puis laissez-vous guider, sans oublier votre carte bancaire nécessaire au paiement en ligne. Imprimez votre facture et votre attestation de paiement. La mise à jour du fichier SIRE sera faite automatiquement.
- Il ne faut pas oublier d'appeler ensuite l'équarrisseur pour demander l'enlèvement (par téléphone ou par fax si vous n'avez pas encore de n° client chez ATEMAX). Si vous êtes déjà identifié auprès d'ATEMAX vous pouvez demander l'enlèvement en ligne sur leur site. Vous donnerez au chauffeur votre attestation de paiement.

Pour les poulains n'ayant pas encore de n° SIRE, il faut commencer par téléphoner au SIRE : 0811 90 21 31 (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h). Il faudra donner le n° de saillie. Un n° SIRE provisoire vous sera attribué pour déclarer et payer en ligne selon la procédure ci-dessus.

Hormis ce cas, aucun équidé non identifié auprès du SIRE ne peut bénéficier de ces tarifs et vous devrez alors traiter directement avec ATEMAX.

Pourquoi passer par ATM-Equidés-ANGEE sur le site des Haras Nationaux
(ou directement par le site <http://www.atm-equides-angee.fr>) ?

- Il s'agit d'une association ouverte à tous, ne demandant ni adhésion ni cotisation,
- Vous bénéficiez d'un tarif fixe (prix TTC pour l'Orne depuis le 02 juin 2014) :

Poulain né dans l'année	31.92 €
Poulain né l'année précédente	91.20 €
Selle	228.00 €
Poney	114.00 €
Âne	182.40 €
Trait	296.40 €

- Si vous avez opté pour la mutualisation des frais d'équarrissage lors de votre adhésion au GDS, c'est la somme que nous vous rembourserons (HT), ou que nous réglerons directement si vous nous demandez de faire la déclaration pour vous. Cette prise en charge financière est valide - dans la limite du tarif de l'Orne - quel que soit le lieu de décès de votre équidé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Katia ALEIXANDRE

katia.alexandre@gdsco.fr

Marie-Christine DUPUY

marie-christine.dupuy@gdsco.fr